



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

OFFICE TOURISME DE GASSIN
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

L'office de tourisme de Gassin, créé en 2016, est un service public à caractère administratif, doté d'une autonomie financière. Il dispose d'un Conseil d'exploitation.

Les objectifs de ce service sont de promouvoir la destination Gassin, d'informer le public, à l'échelon local, régional et national, et d'organiser des actions de développement touristique sur le territoire communal, en partenariat avec toutes les institutions locales et régionales.

En 2018, la commune de Gassin a obtenu son classement en commune touristique et a engagé une démarche pour son classement en station de tourisme. Le dossier a été réputé complet par la Préfecture et est en cours d'étude par les services régionaux de l'Etat.

Le budget de cet établissement est un budget annexe du budget principal de la Ville, il a été voté le 04 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Budget primitif 2019

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 184 700 €.

Dépenses de fonctionnement :

		BP 2017	BP 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	23 300,00	16 385,00	19 060,00
012	Charges personnel	145 450,00	163 615,00	165 630,00
65	Charges gestion gourante			10,00
	TOTAL	168 750	180 000	184 700

Pour 2019, une nouvelle régie a été créée pour la vente d'articles (Billetteries, animations, spectacles, transports, visites, expositions) et de services Editions (livres, cartes postales ...), d'objets (mugs, magnets, pins ...), textiles (Tee-shirt, polo, chemises) et Médailles et numismatiques pour la promotion du village de Gassin.

Cette nouvelle activité va générer de nouvelles dépenses pour l'acquisition d'articles prévues au chapitre 011 et de nouvelles recettes prévues au chapitre 70.

Concernant le chapitre 012, charges du personnel celles-ci sont à la hausse, principalement dû aux augmentations des charges, aux avancements d'échelon durant l'exercice et au reclassement du 01/01/2019.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source génère des arrondis qu'il convient de régulariser au chapitre 65 pour les dépenses et 75 pour les recettes.

Recette de fonctionnement :

		BP 2017	BP 2018	BP 2019
013	Atténuation de charges			5 700
70	Produits ventes diverses			4 700
74	Dotation communale	153 460,00	130 210,00	153 118
75	Produits de gestion courante			10
	Excédent de fonction. reporté	15 290,00	49 790,00	21 172
	TOTAL	168 750	180 000	184 700

Ce budget est financé, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Le budget de l'office de tourisme de Gassin n'a pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.